



PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dijon, le 16 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Placement du département en vigilance orange pour risques d'orages et grêle Fin de la vigilance orange canicule et abaissement du niveau de risque feux de forêts

Météo-France met fin ce jeudi 16 juillet 2026 à la vigilance orange « Canicule » pour le département de la Côte-d'Or. En revanche, à compter de 15H00, le département est placé en vigilance orange « Orages » en raison d'une dégradation orageuse susceptible de générer des phénomènes localement violents.

Situation météorologique

Une vague orageuse de grande ampleur traversera la Bourgogne entre l'après-midi et la première partie de la nuit de jeudi à vendredi. Les premiers orages pourront se développer dès le milieu d'après-midi avant de se renforcer en fin de journée et en soirée.

Les phénomènes attendus sont les suivants :

- des rafales de vent de 80 à 100 km/h, pouvant atteindre ponctuellement 110 à 120 km/h ;
- des chutes de grêle de 2 à 5 cm de diamètre, voire davantage localement ;
- des précipitations intenses pouvant atteindre 15 à 30 mm en peu de temps, localement jusqu'à 40 mm en une à deux heures ;
- une activité électrique particulièrement soutenue.

Consignes de prudence

La préfète de la Côte-d'Or appelle chacun à faire preuve de la plus grande vigilance et à adopter les comportements adaptés :

- évitez les déplacements et tenez-vous informés de l'évolution de la situation ;
- éloignez-vous des arbres et des cours d'eau ;
- abritez-vous dans un bâtiment en dur ;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.
- mettez en sécurité vos animaux et protégez les biens exposés au vent et au risque inondation ;
- évitez d'utiliser vos téléphones et appareils électriques pendant les orages.
- Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace. En cas de doute, réfugiez-vous dans un endroit plus sûr, jusqu'à l'annonce d'une amélioration.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or**

Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél. 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

**Toutes les demandes presse doivent être effectuées
par e-mail à pref-communication@cote-dor.gouv.fr**



Les organisateurs de manifestations de plein air, les gestionnaires d'établissements recevant du public, les collectivités ainsi que les acteurs économiques sont invités à suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation météorologique et à prendre toutes les mesures de prévention adaptées.

La vigilance reste de mise

Bien que la vigilance orange « Canicule » soit levée, la Côte-d'Or demeure placée en vigilance jaune canicule jusqu'au vendredi 17 juillet à 06H00. Les fortes chaleurs peuvent encore avoir des effets sur les personnes les plus fragiles. Les recommandations de prévention demeurent donc applicables.

La préfète de la Côte-d'Or invite l'ensemble des habitants à suivre l'évolution de la situation sur le site de Météo-France et à respecter les consignes diffusées par les autorités :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/cote-d-or> / www.cote-dor.gouv.fr

Abaissement du niveau de risque feux de forêts

Les conditions météorologiques actuelles conduisent à réduire le niveau de risque feux de forêts de "sévère" à "normal". Cette évolution ne doit en aucun cas conduire à un relâchement de la vigilance. L'état de sécheresse en Côte d'Or reste marqué, et les précipitations importantes ne suffiront pas à modifier durablement la situation.

Les feux de végétation demeurent très majoritairement d'origine humaine. Chacun doit faire preuve de vigilance, en signalant immédiatement tout départ de feu et doit agir en responsabilité, en adaptant ses comportements et en respectant les interdictions en vigueur.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or**

Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél. 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

**Toutes les demandes presse doivent être effectuées
par e-mail à pref-communication@cote-dor.gouv.fr**

www.cote-dor.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

